

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars 2026 à dix-neuf heures et 30 minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Madame Géraldine JEROME, Maire de Xambes.

Sur convocation du maire en date du 16 mars 2026, étaient présents :

Mmes JEROME, BAUSSAY, DROUET, GERMAIN, ROBERT, REMAUD et MM. REGEON, GUYNOUARD, BOUYER, MIRONNEAU, SENECA formant la majorité des Membres en exercice.

Absent excusé : néant.

Madame Céline BAUSSAY est nommée secrétaire à l'ouverture de la séance.

1 – Délibération du conseil municipal en vue de l'élection du maire.

Monsieur Patrick BOUYER, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Madame Corinne REMAUD et Madame Aurore ROBERT

Le Président demande alors s'il y a des candidats.

La candidature suivante est présentée :

- Madame Géraldine JEROME

Le Président invite le Conseil à procéder au vote.

Premier tour de scrutin

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote fermé dans une enveloppe écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs et nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 06

A obtenu :

- Madame Géraldine JEROME : 11 voix (onze)

Madame Géraldine JEROME, ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

2 – Délibération relative à la détermination du nombre d'adjoints.

Madame la Maire rappelle que conformément à l'article L.2122-1, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

La Maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L.2122-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30 % de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne, pour la commune de Xambes, un effectif maximum de 3 adjoints.

Madame le Maire propose la création de 2 postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, décide la création de 2 postes d'adjoints au Maire.

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

3 – Délibération relative à l'élection des adjoints au maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L .2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, la Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire, avait été déposée. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a été ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire.

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs et nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

- BAUSSAY Céline : 11 voix (onze)

- Madame Céline BAUSSAY a été proclamée Première Adjointe au Maire.
- Monsieur Cédric REGEON a été proclamé deuxième Adjoint au Maire.

5 – Questions diverses.

- Madame la Maire souhaite organiser différemment la gestion des employés communaux par rapport au mandat précédent. Elle propose qu'ils soient sous la « tutelle » de tous les élus. Un tableau sera mis en place à la mairie où toutes les remarques des élus seront inscrites concernant des travaux à effectuer hors des tâches habituelles. Le conseil est favorable à cette nouvelle organisation. En effet, chacun voit des choses différentes et toutes les remarques devront remonter à la mairie. Un bilan d'étape aura lieu. Cette organisation commencera à compter du 24 mars prochain.
- Madame la Maire présente aux conseillers les différentes délégations existantes en vue de la prochaine réunion du conseil municipal où les délégués seront désignés auprès des différentes instances.
- Madame BAUSSAY suggère de procéder à la visite de la commune ainsi que des biens communaux afin que les conseillers appréhendent l'espace communal. Madame la Maire demande à Monsieur BOUYER d'organiser cette visite (biens communaux et la voirie communale)
- Madame BAUSSAY fait un point sur le marché de Xambes du 24 avril prochain, en partenariat avec le Club Nos Villages qui tiendra le point buvette et restauration.

Séance levée à 20 heures 55 minutes

La Maire

Géraldine JEROME

La Secrétaire

Céline BAUSSAY

Les membres du conseil